



Mission d'évaluation environnementale de la Charte 2026-2041 du Parc naturel régional Livradois- Forez



Réunion de lancement



Votre interlocutrice : Solveig CHANTEUX



26 Octobre 2022



**MOSAÏQUE
ENVIRONNEMENT**
Conseil & Expertise

Sommaire

1. Présentation de Mosaique Environnement et de l'équipe en charge de l'évaluation environnementale
2. Enjeux et rôle de l'évaluation environnementale dans la démarche de révision de la charte
3. La démarche d'évaluation de la charte, principales étapes clés et composition du dossier d'évaluation
4. Retour sur un benchmark des avis rendus sur les évaluations environnementales récente de PNR : attendus de l'AE
5. Pilotage et partage de l'évaluation environnementale : articulation avec les instances de pilotage et suivi de la révision
6. Planning prévisionnel de l'évaluation : en lien avec le planning général de révision de la charte, ...





Présentation de notre équipe

1



Mosaïque Environnement

Les métiers de Mosaïque Environnement s'organisent autour de 4 principaux pôles

SARL SCOP située à Villeurbanne (69) - 15 Salariés, dont 10 associés – 23 ans d'existence



Pôle Aménagement et Développement Durables

- Documents d'urbanisme (SCoT, PLUiH, PLU) :
- élaboration et évaluation environnementale
- Études d'impact
- Eco-certification
- Agendas 2030



Pôle Biodiversité

- Expertise faune-flore-milieux naturels
- Dossiers réglementaires et génie écologique (plan de gestion, incidence Natura 2000,
- Trame verte et bleue
- Cartographie d'habitats naturels
- Docob Natura 2000



Pôle Climat Energie

- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- Bilan Carbone®
- Vulnérabilité au changement climatique
- Territoire à Energie Positive (TEPOS)



Pôle Évaluation stratégique

- Évaluation des politiques publiques
- Évaluation environnementale des plans et programmes

Animation de concertation – Formation - Cartographie

Notre structure et l'équipe dédiée à la mission

MOSAÏQUE Environnement : nos engagements qualité

Labellisé



RSE Positive
labellucie.com

Nos engagements :



Réduction de notre impact
environnemental



Responsable, solidaire et
citoyenne



Adaptabilité, expertise et
connaissances

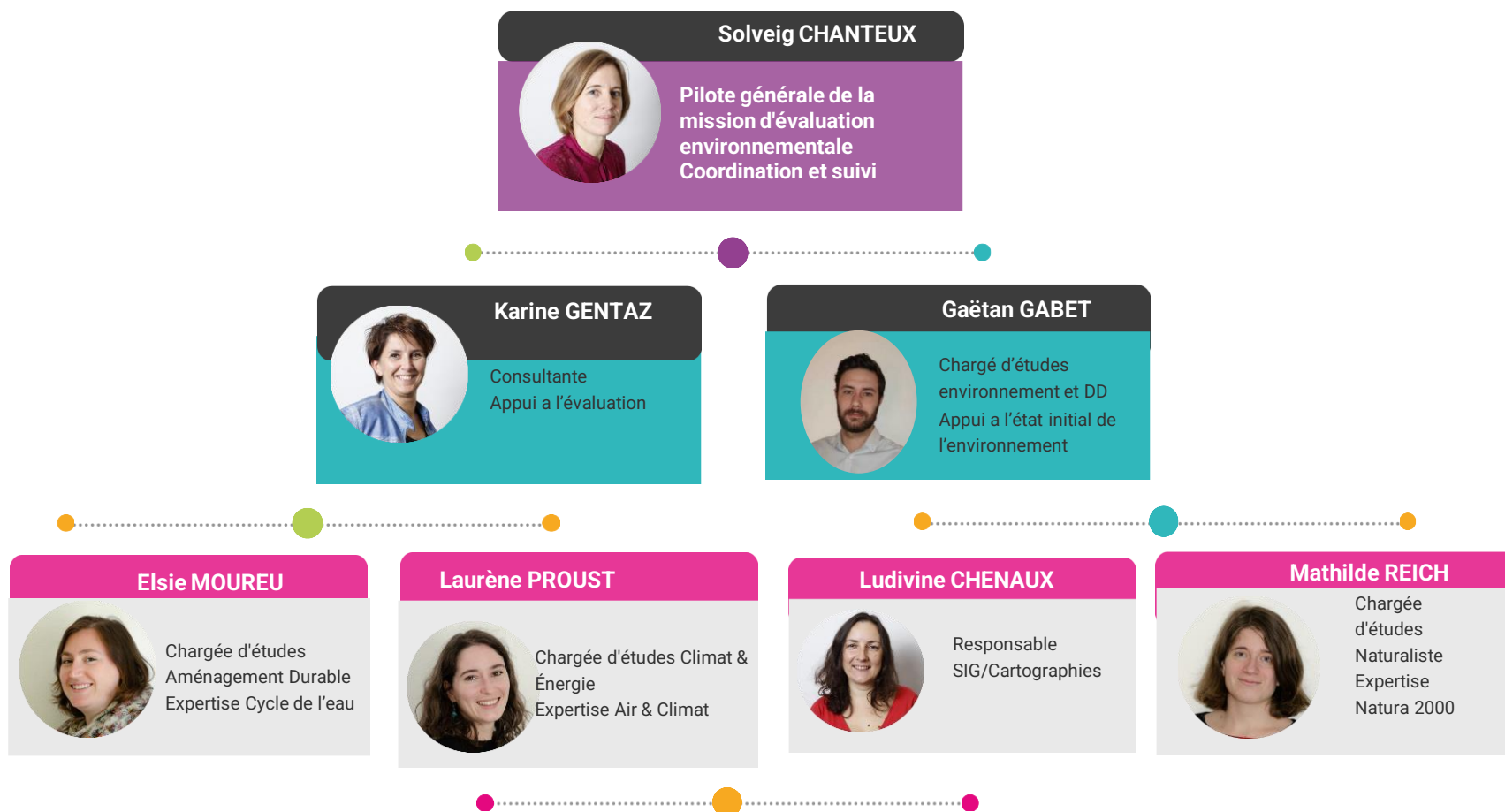


- **Plus de 100 références en évaluation environnementale** sur des plans et programmes variés (Fonds européens, SAGE, schéma des carrières, Plans de Protection de l'Atmosphère, Plans de déplacements et de mobilités, PCAET, PLU, PLUI, SCOT, ...)
- Contribution à plusieurs études préfiguration de PNR

Une équipe sur mesure dédiée à la mission

Une cheffe de projet à votre écoute

6





Quelle contribution de l'évaluation environnementale dans le processus de révision de la charte

2



Les objectifs de l'évaluation environnementale

Des particularités liées aux chartes de PNR

11

- Fournir des éléments de connaissance du territoire utiles à l'élaboration de la charte.
- Vérifier la **cohérence interne** du document, entre les différentes orientations, mesures et dispositions. Non contradictions au sein de la charte.
- Interroger sa **cohérence externe** avec le contexte stratégique territorial :
 - cohérence avec les autres plans et programmes ou outils existants sur le territoire,
- Vérifier **l'optimisation de ses bénéfices environnementaux** : analyse de l'ambition de la charte et développement optimum de ses effets positifs, évaluation de la contribution de la charte à l'atteinte des objectifs supra territoriaux de protection de l'environnement



Un outil au service de la qualité territoriale et du développement durable

Les objectifs de l'évaluation environnementale

Des particularités liées aux chartes de PNR

11

- Interroger d'autres thématiques environnementales, sur lesquelles la charte pourrait avoir des incidences : **risques d'impacts** sur l'ensemble des composantes environnementales
 - anticipation des évolutions tendancielles et des impacts sur l'environnement,
 - prise en compte des risques de report sur les territoires voisins,
 - intégration du cumul des impacts avec d'autres plans et programmes.
 - Intégration de la démarche ERC dans la charte
- Présenter en toute transparence les arbitrages retenus, participer à la **bonne information du public** :
 - Enrichissement du dialogue entre acteurs au cours de l'élaboration de la charte
 - Eclairage des choix des élus et de ses partenaires
 - Information du public sur les choix réalisés au regard des objectifs de protection de l'environnement



Un outil au service de la qualité territoriale et du développement durable

La démarche d'évaluation environnementale

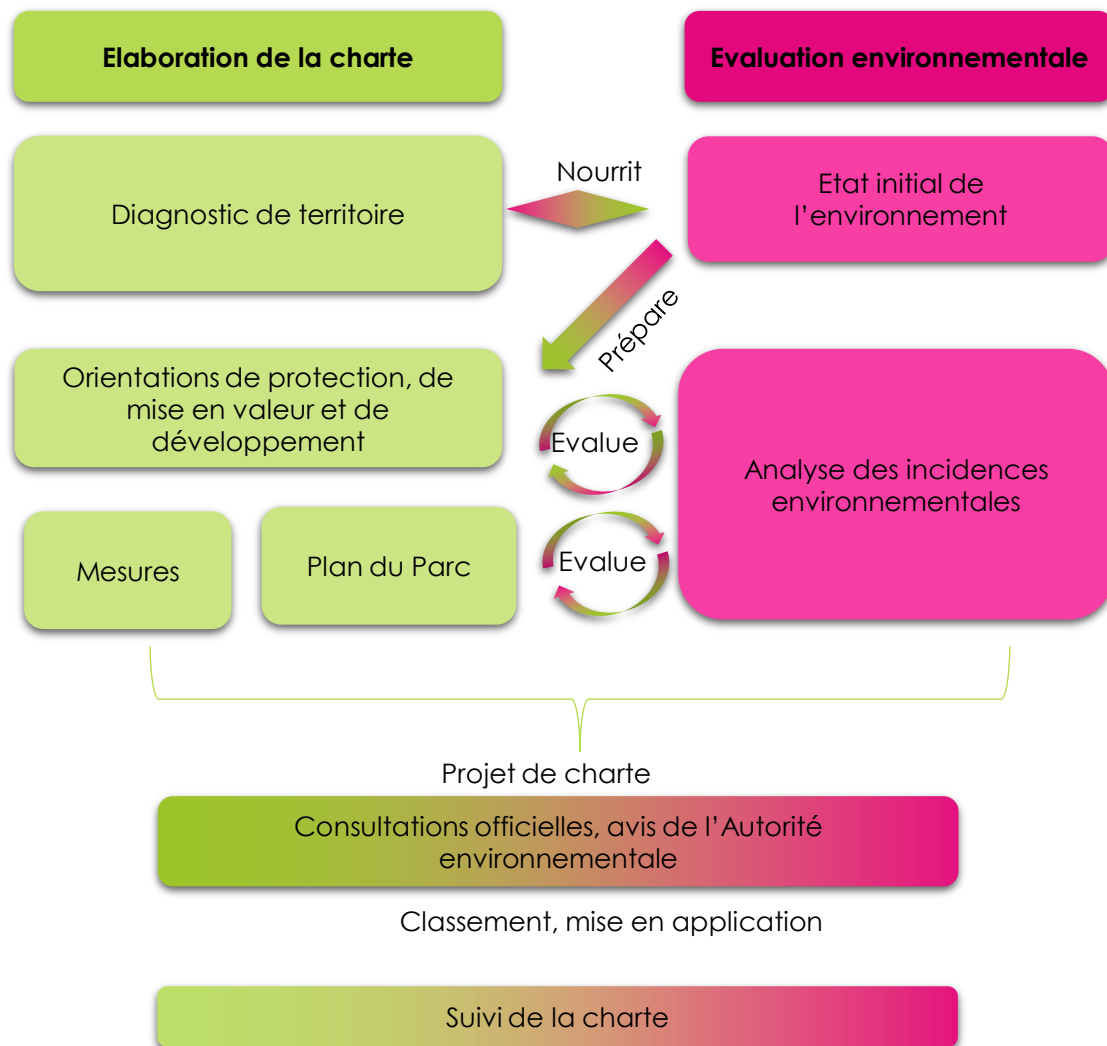
Une démarche itérative au service du projet

10

L'évaluation environnementale est **itérative** et accompagne chaque étape de l'élaboration de la charte.

Et porte notamment sur :

- Les orientations de protection, de mise en valeur et de développement ;
- Les mesures s'appliquant à l'ensemble du parc ou à des zones spécifiques
- Le plan de Parc





La démarche d'évaluation environnementale

3



La démarche d'évaluation

Démarche et composition de l'évaluation environnementale

12

Préparation et cadrage de l'évaluation



Evaluation itérative et préparation du rapport environnementale



**Saisine de l'Autorité
environnementale pour avis**



**Consultation du public
(enquête publique)**



Information de l'AE et du public

1. Objectifs de la charte et articulation avec d'autres plans et programmes
2. Etat initial de l'environnement et facteurs susceptibles d'être affectés par la charte
3. Evaluation des impacts de la charte sur l'environnement dont évaluation des incidences Natura 2000
4. Mesures prises pour éviter, réduire et compenser les effets négatifs de la charte sur l'environnement
5. Justification des choix retenus au regard de l'environnement
6. Critères, indicateurs et modalités de suivi
7. Manière dont l'évaluation a été effectuée
8. Résumé non technique

→ Mémoire en réponse à l'avis de l'AE

→ Analyse du rapport du commissaire enquêteur

→ Déclaration environnementale

Consultation



- Favoriser la prise en compte des documents de rang supérieur et vérifier la bonne prise en compte des enjeux environnementaux.
- Analyser les points de convergence et divergence entre objectifs et mesures de la charte et ceux des plans et programmes dont le champ est lié à ceux de la charte.

Modalités d'élaboration et contenu

L'analyse de l'articulation des orientations de la charte avec les autres plans, schémas, programmes en vigueur sur le territoire est menée :

- **Au stade du diagnostic**, sélection des plans pris en compte et hiérarchisation en fonction de leur importance et relation avec la charte. Analyse des plans à prendre en compte dans l'état initial de l'environnement ;
- **Au stade de la stratégie** ou première version de la charte : analyse croisée des orientations de la charte avec celles des plans et programmes concernés. Analyse de l'articulation et préconisations. ;
- **En fin d'évaluation** : analyse finale de l'articulation sur la base des mesures et du plan de parc.



Les schémas, plans et programmes qui ont un rapport d'opposabilité juridique avec les chartes de PNR doivent systématiquement être traités :

- les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques (ONTVB)
- les schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Mais il est recommandé d'élargir l'analyse à d'autres plans dont les champs sont liés ceux de la charte



SDAGE Rhône Méditerranée	
Orientations fondamentales du SDAGE	Articulation avec le SAGE
2-Concrétiser la mise en œuvre du principe de non-dégradation des milieux aquatiques	Le SAGE met en œuvre le principe de non dégradation en appliquant la séquence « éviter-réduire-compenser » au travers de ses diverses orientations visant à : - préserver les ressources destinées à l'alimentation en eau potable ce qui, dans le même temps, répond aux enjeux sanitaires. Il anticipe les évolutions en prévoyant également la préservation des ZSE, exploitées ou non encore exploitées ; - optimiser les prélèvements et transferts d'eau dans une logique de partage de la ressource et de respect des équilibres naturels ; - définir des stratégies de maîtrise des pollutions au niveau local comme à l'échelle des bassins versants : le SAGE prévoit des dispositifs favorisant la connaissance des pollutions, mais aussi de pouvoir intervenir au niveau des procédures administratives d'autorisation (exemple GMI, forages) ; - garantir les équilibres et transferts entre ressources, préserver la capacité d'auto-épuration des milieux aquatiques, soutenir les fonctions et services essentiels des zones humides ... ; - articuler les objectifs de préservation des ressources et milieux connectés avec la lutte contre les inondations ... Le SAGE pourrait mieux affirmer la nécessité d'appliquer de manière exemplaire la séquence « éviter-réduire-compenser » dans tout projet d'aménagement et de développement territorial. Il prévoit de doter la CLE de moyens d'animation et de gestion et des outils nécessaires au suivi-évaluation. Il ne dit par contre rien de la prise en compte des effets cumulés des projets.
3-Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement	Plusieurs orientations du SAGE visent à proposer des dispositions permettant de garantir la capacité financière des acteurs à supporter les coûts potentiels pour atteindre les objectifs environnementaux de la DCE. Dans cet objectif, il prévoit des études de faisabilité et l'analyse technico-économique des options de substitution (sites potentiels, volumes ...) et/ou d'amélioration des usages de l'eau (pratiques agronomiques, besoins en eau des cultures, etc ...) et des contraintes afférentes (faisabilité, coûts). Une orientation spécifique s'attache à veiller à l'équilibre financier durable et soutenable de l'irrigation en diminuant ou maîtrisant les coûts de l'énergie, en lien avec le développement des énergies renouvelables. Parallèlement, la stratégie propose quelques pistes de réponses pour assurer la pérennisation des financements, condition indispensable à l'opérationnalité du SAGE.

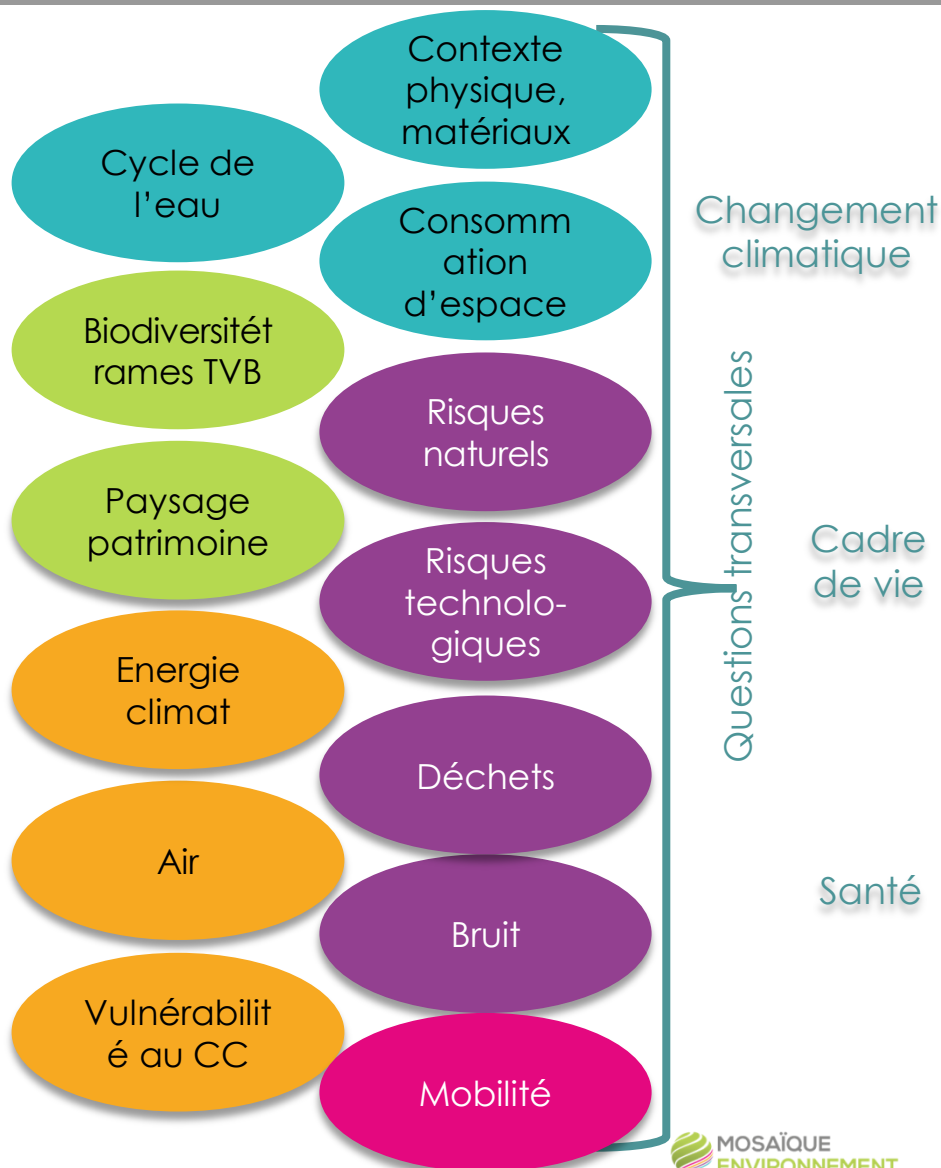
Etat initial et hiérarchisation des enjeux

Identifier les enjeux environnementaux prioritaires à prendre en compte dans l'élaboration de la charte

- Constituer le référentiel pour l'évaluation environnementale et le suivi ultérieur de la charte : la grille de questionnement évaluatif

- L'état initial de l'environnement se basera sur le diagnostic de territoire réalisé par l'équipe SOBERCO / URBICAND
- Synthétise de l'EIE et hiérarchisation des thématiques afin de mettre en évidence celles qui constituent des enjeux majeurs pour le territoire.
- Grille d'évaluation : questionnaire et critères d'évaluation

Composantes environnementales



Evaluation itérative et rapport environnemental

2 - Etat initial de l'environnement et facteurs susceptibles d'être affectés par la charte

16

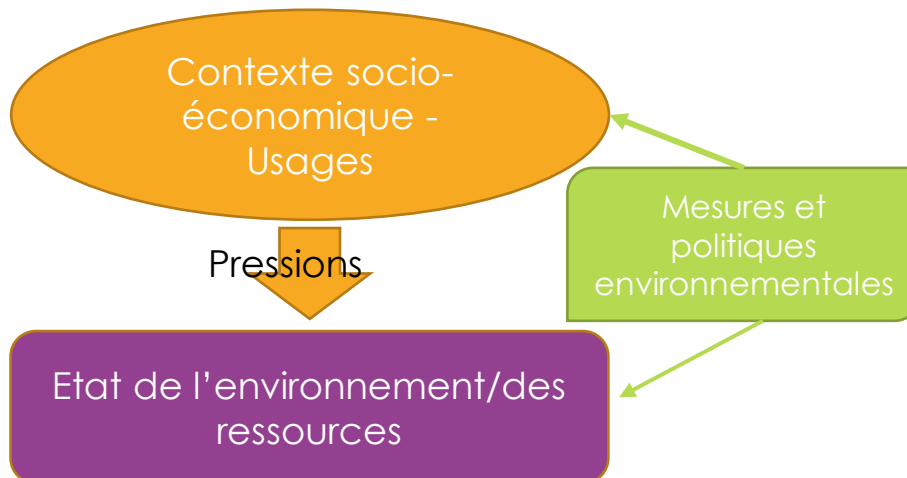
Le scénario tendanciel



L'évaluation environnementale de la charte doit se faire sur la base d'un **scénario tendanciel**

Disposer d'une situation de référence pour apprécier la façon dont le projet répond aux enjeux environnementaux ;

- Disposer d'éléments pour la justification des choix retenus.
- Préparer l'évaluation



Le scénario tendanciel

- permet de contribuer à identifier les évolutions qui ne seraient pas acceptables et les leviers d'action : **ce sur quoi la charte peut agir.**
- un « état projeté » qui décrit les **tendances d'évolution des composantes environnementales en l'absence de révision de la charte.**

Pour le construire,

- traduire les tendances et projections en termes de démographie, d'économie, de transport, etc., en pressions et incidences sur l'environnement.
- prendre en compte les prévisions et objectifs des politiques engagées ayant des incidences (positives ou négatives) sur l'environnement.

Evaluation itérative et rapport environnemental

3 : Evaluation des impacts de la charte sur l'environnement

17



- Vérifier à un stade amont les incidences, positives ou négatives, de la mise en œuvre du projet de charte sur l'environnement et les zones sensibles (dont zones prioritaires et Natura 2000)
- Définir d'éventuelles nouvelles orientations à inscrire dans le projet au regard des enjeux issus de l'EIE
- Éclairer le choix des élus et de leurs partenaires

Modalités d'élaboration et contenu

- **Analyse croisée** entre les orientations / mesures et les principaux enjeux environnementaux sur la base du **questionnements évaluatifs**.
- Les incidences seront **qualifiées** (positives-négatives-neutres ; permanentes-temporaire, directe-indirectes, temporaires ou permanents, à court-long-moyen termes ...)
- et, dans la mesure du possible, **quantifiées**.

Evaluation itérative et rapport environnemental

3 : Evaluation des impacts de la charte sur l'environnement

18

Plusieurs approches complémentaires seront mobilisées et croisées :

1/ **une 1^{ère} analyse de la charte** afin d'apprécier de quelle manière elle intègre les préoccupations environnementales. Pour cela doit être vérifiée l'adéquation entre **les orientations** de la charte et les enjeux environnementaux identifiés et hiérarchisés dans l'état initial.

2/ **une évaluation qualitative ciblée sur les mesures et le plan de parc** : l'objectif est d'approfondir l'évaluation sur des mesures ou des secteurs géographiques particuliers. Des focus géographiques ou thématiques, en lien avec les zones susceptibles d'être affectées de manière notable, pourront être réalisés.

Exemple

Synthèse des incidences du SAGE sur la santé, la salubrité publique et la sécurité civile ¶

Critères d'évaluation¶	Résumé des incidences du SAGE¶
Limitation de l'artificialisation et de l'imperméabilisation (inondations)¶	Mesures de lutte contre les inondations favorisant la recharge des nappes ¶ Gestion alternative des eaux pluviales favorisant l'infiltration ¶ Désimperméabilisation des surfaces déjà imperméabilisées ¶ Limitation du ruissellement à la source en milieu rural ¶ Préservation et restauration des zones humides connectées¶
La qualité des eaux destinées à la consommation humaine (cf. Q1 et Q3)¶	Protection des ressources stratégiques (instauration des Zones de Sauvegarde, protection des captages, volet AEP des PGRI)¶ Préservation des zones d'alimentation de la molasse¶ Elaboration de SDAEP¶ Favoriser les couverts forestiers et prairiaux¶ Connaissance, communication et sensibilisation¶ Déploiement d'une gouvernance de l'AEP¶ Risques liés à l'exploitation des ressources du sous-sol mais mesures de réduction prévues par le SAGE¶
L'exposition aux produits phytosanitaires¶	Réduction des pollutions agricoles diffuses (nitrates et pesticides)¶ Réduction des pollutions diffuses non agricoles (transports, industrie, phyto)¶ L'amélioration des connaissances sur le fonctionnement des nappes (transfert, molécules impactantes)¶
Cohérence des démarches menées à différentes échelles¶	Coopération des différents acteurs¶ Mise en compatibilité des documents d'urbanisme ou de planification¶ Articulation des Chartes Agricoles et Forestières ¶ Prise en compte les fonctions hydrauliques assurées par les zones humides dans les démarches de gestion du risque inondation ¶
Légende du tableau¶	
Incidences négatives fortes / directes¶	Incidences positives fortes / directes¶
Incidences négatives faibles à modérées / induites¶	Incidences positives faibles à modérées/induites¶
Incidences globalement neutres¶	Pas d'effets perceptibles de l'action ¶
Concerne l'ensemble du territoire¶	Action localisée/ciblée¶
¶ amélioration de la situation¶ → stabilisation de la situation¶ ↘ dégradation de la situation¶	
Le SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence va avoir des effets favorables sur la santé humaine au regard des risques sanitaires liés à l'alimentation en eau potable. Ces effets positifs sont principalement liés à la mise en place d'actions de maîtrise des pollutions domestiques et agricoles. L'amélioration de la gestion des eaux pluviales va également contribuer à limiter les transferts de polluants vers les masses d'eau. Les effets du SAGE sur la santé humaine vont se faire sentir à la fois de façon directe et indirecte. Ils devraient se faire sentir de façon permanente, plutôt sur le moyen ou long terme, dans la mesure où la plupart des actions ne sont pas directement ciblées sur la santé humaine et auront donc un effet indirect. ¶	

Evaluation itérative et rapport environnemental

4 : Mesures pour éviter, réduire, compenser les effets négatifs de la charte sur l'environnement

19



Optimiser les effets positifs de la charte
Réduire les incidences négatives
Minimiser les mesures de compensation

En cas de risques d'incidences négatives :

- propositions d'alternatives selon la méthode Eviter/Réduire/Compenser
- en identifiant prioritairement les leviers permettant d'y parvenir dans les orientations, les mesures et/ou le plan de parc.



- Le processus itératif vise une amélioration de la charte « chemin faisant ».
- A chaque stade de l'évaluation : propositions de modifications/confortement de la charte permettant une transcription des enjeux issus de l'EIE et une prise en compte transversale de ces enjeux.

Exemple

Thématique	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Points de vigilance
Energie, GES et adaptation au changement climatique	Maintien de vastes surfaces naturelles et agricoles qui constituent des puits carbone Prise en compte de l'ensoleillement dans les implantations	Promotion de formes urbaines intégrant les principes d'économie d'énergie et d'architecture bioclimatique Urbanisme des courtes distances réduisant les déplacements Pour toute opération d'habitat de taille significative, au moins 50 % de la production énergétique doit être assurée par des énergies renouvelables Amélioration de la performance énergétique des logements, privés ou publics	Pas de règle alternative à l'implantation/voiries ou limites séparatives pour l'isolation ou des dispositifs de protection contre le rayonnement solaire Pas de règle pour des bornes de recharge de véhicules électriques

Evaluation itérative et rapport environnemental

5 : Justification des choix retenus au regard de l'environnement

20

Eclairer les organismes partenaires, l'Etat et le public sur la construction du projet et l'intégration transversale des enjeux environnementaux et relatifs à la santé

- Assurer la transparence et la traçabilité des décisions

- Justification des choix retenus au regard des objectifs de protection de l'environnement.
- Evaluation d'éventuels scénarios permettant de justifier les choix opérés.

Thématique	Enjeux	Scénario tendanciel	Scénario PCAET	
	Réduction des consommations énergétiques et émissions de GES liées aux autres secteurs	Maîtrise des consommations énergétiques et des émissions de GES des autres secteurs du fait d'une sensibilisation croissante des acteurs. Mais accroissement des consommations du fait du développement territorial.	→ Réduction des consommations énergétiques et GES des autres secteurs du fait d'une animation territoriale, de la sensibilisation des acteurs économiques, du développement des ENR. Mais autres secteurs représentent qu'une faible part des consommations énergétiques du territoire par rapport à résidentiel et transport.	→
	Augmentation de la part des énergies renouvelables en particulier bénéficiant aux utilisateurs locaux	Tendance à l'accroissement des ENR du fait d'une sensibilisation croissante des acteurs et application des réglementations thermiques.	→ Forte augmentation attendue de la production solaire thermique et photovoltaïque ainsi que du chauffage au bois.	→
	Augmentation du potentiel de séquestration de GES	Réduction du potentiel de stockage du carbone du fait de la consommation des espaces agricoles et forestiers par l'urbanisation. Risque de réduction du potentiel de séquestration de la forêt du fait d'une mauvaise exploitation ou inadaptation des peuplements au changement climatique. Réduction des potentiels de séquestration des structures agro-pastorales du fait des modifications de pratiques.	→ Maintien du potentiel de séquestration du carbone du fait des actions en faveur de la forêt et de l'agriculture durables.	→
Qualité de l'air	Réduction des pollutions atmosphériques liées au résidentiel (chauffage)	Lente amélioration du fait d'une sensibilisation accrue des propriétaires.	→ Améliorations des systèmes de chauffage du fait de la mise en place d'une animation territoriale.	→
	Réduction des émissions de polluants atmosphériques locaux et des pics de pollution liés aux transports	Réduction des émissions du fait de l'amélioration des motorisations et mix énergétique.	→ Réduction émissions du secteur des transports du fait de la mise en œuvre des actions en faveur des mobilités alternatives.	→



- Vérifier chemin faisant si les effets sont conformes aux prévisions
- le cas échéant, mesurer les écarts et apporter les évolutions nécessaires
- Apprécier l'efficacité des mesures ERC

■ Sélection **d'indicateurs** réalistes, mesurables et fiables

■ Elaboration et renseignement d'un **tableau de bord**



A élaborer conjointement avec le dispositif de suivi de la charte

Effet suivi	Objectifs	indicateur	Données	périodicité	Type
Développement de nouveaux forages AEP dans les zones de production au sein des ZSEA susceptible de générer un risque pour la qualité des ressources	Evaluer les conséquences du développement de nouveaux forages dans les zones de production des ZSEA sur la qualité des eaux souterraines	Suivi de la qualité des eaux ciblé sur les ZSE et ZSNEA Suivre 1 à 2 stations situées dans les zones de production	ADES	annuelle	E
Déséquilibre besoins /ressources en eau en lien avec l'augmentation tendancielle des besoins en eau pour les différents usages et la raréfaction attendue des ressources	Evaluer l'adéquation entre les besoins pour l'AEP et les ressources en eau	Evolution du ratio volumes prélevés pour l'AEP / nombre d'habitants En lien avec la disposition B21	Agence de l'eau Insee	annuelle	P
Apparition de pollutions nouvelles dont il convient d'anticiper les impacts, et assurer un suivi spécifique, tout en les corrélant avec les pratiques agricoles.	Suivre l'apparition des pollutions nouvelles	Cf indicateur prévu en lien avec la disposition C55	ADES ARS	annuelle	P



- Rendre accessible au grand public le contenu de l'évaluation environnementale
- Favoriser la transparence des choix
- Retracer la démarche d'évaluation

- Le résumé non technique constitue la synthèse du rapport environnemental et doit permettre au public de comprendre comment les enjeux environnementaux ont été pris en compte au cours de la révision de la charte.
- Il doit pouvoir être lu indépendamment
- Le rapport environnemental comprend également des éléments
- le rapport environnemental élaboré pour la phase d'arrêt comportera également une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée. Cela permettra notamment d'expliquer le processus itératif et les modalités d'intégration des propositions de l'évaluation environnementale.



Assister le maître d'ouvrage pour la prise en compte des remarques issues de la consultation

Faire évoluer le document jusqu'à l'approbation

- **Saisine de l'autorité environnementale**
- **Analyse des remarques** de l'AE à prendre en compte
- Production d'un **mémoire en réponse**
- Analyse des remarques du public
- **Ajustements nécessaires de l'évaluation environnementale** en cohérence avec les évolutions apportées à la charte
- Préparation de la **déclaration environnementale**



L'autorité environnementale pour les chartes de PNR est la formation d'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable (Ae CGEDD)

(en application du IV de l'article R. 122-17 du code de l'environnement)



Points de vigilance : retour sur les avis de l'AE sur les élaborations ou révisions de charte

4



Analyse des avis de l'autorité environnementale

Principaux points de vigilance

12 avis ont été émis par l'autorité environnemental entre 2017 et 2022

Sur la démarche

**Nécessité d'un
processus itératif et
intégré**

« L'exercice d'évaluation environnementale, sous la forme d'un rapport environnemental, n'a pas été compris par les porteurs du projet, ni par ses rédacteurs, comme un outil d'aide à la décision pour l'élaboration de la charte »

Analyse des avis de l'autorité environnementale

Principaux points de vigilance

Sur l'articulation avec les plans et programme

Nécessité de bien prendre en compte le SRADDET

Au-delà de l'exercice de l'évaluation environnementale il convient de bien prendre en compte les exigences du SRADDET qui s'imposent aux chartes des PNR à chaque stade d'élaboration de cette dernière

Autres documents de niveau supérieur

Identifier les actions convergentes, mettre en évidence les risques de divergence

Schémas et plans auxquels la charte s'impose

Alerter les collectivités sur les exigences de mise en compatibilité qui vont découler de la charte

Analyse des avis de l'autorité environnementale

Principaux points de vigilance

Sur L'évaluation des impacts

Importance du scénario de référence

scénario de référence mériterait d'être mieux décrit, tant pour affiner l'évaluation des incidences que mieux anticiper les évolutions tendanciennes présentant des risques pour le territoire du Parc.

Juste appréciation des impacts négatifs

Identifier les dispositions de la charte ayant des incidences négatives et leurs interactions, y compris indirectes, et de proposer des mesures ciblées d'évitement et de réduction, voire de compensation, en complément des mesures générales, accompagnées d'un dispositif de suivi.

Analyse des avis de l'autorité environnementale

Principaux points de vigilance

Sur La justification des choix

Retracer le processus de décision

Indiquer dans le rapport environnemental si certaines difficultés particulières d'appropriation du projet ont pu conduire à restreindre ou à réorienter des mesures ou des dispositions,

Actualiser pour présenter le travail réalisé ou en cours pour intégrer les avis intermédiaires des services de l'État et du CNPN dans la charte.



**Pilotage et partage de l'évaluation
environnementale**

Planning prévisionnel

5



[illegible]

Pilotage et validation de l'évaluation environnementale



Afin de favoriser le processus itératif:

- Pas de réunion spécifique à l'évaluation
- Mais des temps dédiés au moment des comités techniques ou comités de pilotage afin d'intégrer l'évaluation environnementale (ou autre instance à définir) à la démarche d'élaboration de la charte

- Réunion 1 de cadrage et coordination avec les autres prestataires
- Réunion 2 de restitution de l'état initial, du scénario tendanciel et de la grille d'évaluation.
- Réunion 3 : évaluation de la charte V0 (orientations)
- AE1 : réunion avec l'autorité environnementale au titre du cadrage
- Réunion 4 : évaluation de la charte V1 (orientations, mesures)
- Réunion 5 : Restitution de l'évaluation de la charte VF et dispositif ERC
- + Coordination PNR et prestataires tout au long de la mission

Renseignements complémentaires

Solveig CHANTEUX : 07 61 54 59 21

Agence Mosaïque Environnement
111, rue du 1er Mars 1943
69100 Villeurbanne
Tel : 04 78 03 18 18

agence@mosaique-environnement.com
www.mosaique-environnement.com

